

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Arles

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : RD 570n ARLES - Entretien du giratoire situé au PR 31+385 - Convention
d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier départemental.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Sur la RD 570n, PR31 + 385 à Arles, le Département a réalisé un giratoire franchissable sur la moitié de sa surface. L'autre moitié, surélevée, est revêtue de terre végétale, équipée de deux réservations, une pour le passage de l'eau d'arrosage et une pour l'éclairage.

La commune d'Arles ayant souhaité que cet espace soit végétalisé, le Département lui propose de prendre en charge la gestion de l'espace vert planté sur la moitié du giratoire ainsi que des réseaux d'arrosage et d'éclairage.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'intervention et les domaines de responsabilité du Département et de la Commune dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation de ce giratoire.

Ce rapport est sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL